EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES NOMINATIVEMENT

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social en raison de leur activité annuelle peuvent bénéficier d'une subvention de fonctionnement

Association ALTIC

L'association se fixe comme but, à travers le logement social, de créer, restaurer, et de maintenir le lien entre des individus ou catégories de population et de la société. Elle intervient notamment en direction des population étrangères, dans la continuité de ce qui a prévalu à la création de l'ALTIC.

L'objet de l'association concerne principalement les personnes aux ressources modestes présentant des fragilités d'ordre familial, professionnel, social.
L'ALTIC fournit à l'ensemble de ses résidents, un service d'assistance administrative, d'accompagnement et de mise en réseau avec tous les organismes ou institutions pouvant être utiles à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Votre Commission vous propose d'allouer la somme de 2630 euros à cette association.

Association Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire est une association à but alimentaire et reconnue d'utilité publique. Elle a pour objectif de lutter contre la faim en évitant le gaspillage de nourriture. Son action repose sur un principe : tout est don et partage.

Elle collecte, stocke, gère et met à disposition gratuitement les produits en excédent : CEE, industries agro-alimentaire et grandes surfaces.

L'association est animée par 11 bénévoles dont 6 clermontois, et compte 3 CDI et 10 CDD dont 9 à temps partiel.

La banque alimentaire nous informe que 228 147 kg de nourriture ont été distribuées aux associations clermontoises cette année (de janvier à Novembre, soit une projection de 248 887 kg pour l'année entière). Les Restos du Cœur et le Secours Populaire ont été approvisionnés gratuitement pour 43 613kg de denrées alimentaires.

Votre Commission vous propose d'allouer la somme de 2510 euros à cette association.

Association Les Restos du Cœur

L'association Les Restaurants du Cœur est une association reconnue d'utilité publique. Elle participe toute l'année à l'insertion sociale et économique de ses bénéficiaires. Elle a pour but d'agir contre la pauvreté sous toutes ses formes.

L'association compte 687 bénévoles, 8 salariés en CDI à temps plein.

En 2007, l'association a sollicité différents organismes dont la DDASS, la DDE, la CAF et la Ville. La Ville de Clermont-Ferrand a accordé la somme de 4 420.00 €.

Votre Commission vous propose d'allouer, pour 2008, la somme de 4510 euros à cette association.

Association SOS Voyageurs

L'objet de l'association concerne l'aide à toute personne voyageur ou non voyageur en difficulté, en gare de Clermont-ferrand.

Leur action est centrée sur des personnes en grande difficulté. En fonction des besoins exprimés, l'association les oriente vers les structures les mieux adaptées.

Elle compte 27 bénévoles dont 17 clermontois.

En 2006, l'association a accueillie 4363 personnes pour 5907 services rendus.

Votre Commission propose d'allouer la somme de 1530 euros à cette association.

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social en raison de leur activité annuelle peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement ou de subventions exceptionnelles.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2008, la somme de 15 320 € est disponible pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le domaine du social.

Votre Commission propose d'allouer les sommes suivantes :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
Associations	**Accordé 2007**	**Propositions 2008**
Loisirs et solidarité des Retraités	300 €	300 €
Notre temps Libre	430 €	430 €
ASTI	400 €	400 €
UNICEF	500 €	500 €
Enfance et Partage	1400 €	1200 €
Club Viviani	1000 €	1000 €
ADSEA L'écoutille		800 €
ASEF		250 €
CLIC de l'agglomération clermontoise	200 €	200 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Pour le budget 2008, la somme de 15 800 € disponible pour l'attribution des subventions exceptionnelles à partager avec la Direction Environnement Santé.

Votre Commission propose d'allouer les sommes suivantes :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
Associations	**Demandes**	**Propositions**
Espoir 63	6000 €	3000 €
Espérance 63	6000 €	1500 €
AC ! 63	1000 €	500 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 03 mars 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée de la Solidarité,
la Famille, la Petite Enfance,
et de l'Action Sociale,

Françoise NOUHEN.